



COMPTE-RENDU DE RÉUNION COMPLÉMENT VALIDATION RÉDACTION



Site Natura2000 « Rivière d'Étel »

FR 5300028

Le 20 Janvier 2011

Présents

Laurence ANNIC	Co-Présidente, Comité Professionnel Agricole et Conchylicole de la Ria d'Étel
Jean-Luc BLANCHARD	Bretagne Vivante
Daniel BLIN	Président du Comité Départemental d'Études et de Sports Sous-Marins
Alain BONNEC	élu, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel
Patrick CLAUDEL	Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN56)
Michel CONAN	Sentiers d'Hélène
Alain COUVIN	ONF
Julie FERNANDEZ	Comité Interrégional Bretagne-Pays de la Loire, Études et Sports Sous-Marins
Martine GERDIL	Eau et Rivière de Bretagne
Emmanuel GIQUEL	Maire de Ste Hélène
Christophe GUENAN	EID Atlantique
Louis HERVÉ	Président du Syndicat Mixte de la Ria d'Étel
Christophe HUGOT	DDTM 56
Cécile LE BARS	Auray Communauté
Thomas LE CAMPION	Groupe Mammalogique Breton
Bernard LE GRAND	SAGEMOR, Directeur du port d'Étel et port Niscop
Marie-Christine LE QUER	Chambre d'agriculture
Brigitte LE TURDU	Bretagne Vivante
Bastien MALGRANGE	Comité Local des Pêches Lorient-Étel
Bernard MARGERIE	Comité Interrégional Bretagne-Pays de la Loire, Études et Sports Sous-Marins
Christine MONTFORT	Propriétaire
Gilles PAILLAT	DREAL Bretagne
Daniel PRUVOST	Président Association de Chasse Maritime du Morbihan
Vianney RICHARD	Pays d'Auray
Olivier ROYANT	CG56, service Espaces Naturels Sensibles
Nadine SEGALEN	Comité Régional de Conchyliculture de Bretagne Sud
Hélène TROUMELIN	Bretagne Vivante, Présidente de la section « Pays de Lorient »
Brigitte VADIER-METRA	Comité Départemental du Tourisme
Jean-Noël YVON	Président du Syndicat Ostréicole de la Ria d'Étel
<u>Animation :</u>	
Charlotte MIMBIELLE	Chargée de mission Natura2000, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel

Absents excusés

Bernard LAURANS	Eau et Rivière de Bretagne
Jean-Bernard FIAT	Office National des Forêts
Gwenaël DERIAN	Bretagne Vivante, conservateur îlots à Sterne
Alain VILLATTE	Association Plongée Bio
Christophe Le PIMPEC	Coordinateur Natura2000, Life Gavres-Quiberon

Jean-Louis BELLONCLE	Observatoire Départemental de l'Environnement du Morbihan
Franck DANIEL	ODEM
Jean-Pierre PICHARD	Fédération des chasseurs 56
Sophie BODIN	CG56, service Espaces Naturels Sensibles
Elise LAURENT	Conservatoire Botanique National de Brest
Christian LE CLEVE	FDPPMA56

✓ **OBJECTIFS DE LA RÉUNION**

La dernière réunion du 25/06/2010 a permis de recueillir les remarques et compléments des membres du COPIL (élargi aux partenaires locaux) sur la rédaction de la première partie du DOCOB et de proposer une liste d'actions envisageables pour la gestion du site. Pour ce faire, une série de documents avait été transmise aux participants.

Sur la base de ces conclusions et remarques, une 2^{ème} réunion est proposée à l'ensemble des acteurs qui sont partie prenante dans la démarche Natura2000 afin de **recueillir leurs remarques et compléments sur la rédaction de la partie « Fiches-Actions et Charte » du DOCOB.**

Afin de préparer au mieux cette réunion de travail, une invitation a été faite par e-mail le 21/12/2010 et s'accompagnait d'une série de documents transmis pour relecture et compléments.

Liste des documents transmis avant la réunion :

- *Document 1 : sommaire, présentation et tableau récapitulatif des fiches actions
- *Document 2 : fiches-actions proposées par types d'habitats d'intérêt communautaire
- *Document 3 : fiches-actions proposées pour les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire
- *Document 4 : fiches-actions proposées pour le maintien d'activités cohérentes avec les enjeux Natura2000
- *Document 5 : fiches-actions proposées pour tout ce qui concerne la mise en oeuvre de la démarche Natura2000
- *Document 6 : récapitulatif des fiches actions par type d'habitats et d'espèces
- *Document 7 : propositions de cahiers des charges
- * Document 8 : proposition de charte

Lors de cette réunion, les fiches actions ont été présentées une par une afin de faciliter les réactions et commentaires de l'assemblée. Le compte-rendu proposé est une synthèse des principales remarques et corrections formulées lors de la réunion du 20/01/2011

✓ **RELEVÉ DES PRINCIPALES REMARQUES**

➤ **A. Gestion des habitats**

➡ Ajouter une fiche-actions sur la lutte contre **les espèces animales invasives**

➡ **Dégradation de prés salés par le piétinement** du à un pâturage par des bovins, 3 problématiques à préciser dans la fiche A.2-2. :

- ✓ Une modification de l'habitat d'intérêt communautaire, sensible au piétinement,
- ✓ Le développement de sources de pollutions bactériologiques si les animaux ont accès à l'eau
- ✓ Une moindre efficacité de traitement de démoustication, voire l'arrêt de la pratique de démoustication sur ces parcelles, ce qui est le cas sur les parcelles concernées dans le site de la Ria d'Étel

➤ Problématique **Espaces Boisés Classés (EBC) et gestion des habitats de landes** (Fiches A.3-1 à 4) : les EBC réglementent les coupes d'arbres et les reboisement sur les parcelles classées, ce qui peut être un frein au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des habitats de landes. La proposition de « *mettre en cohérence la délimitation des Espaces Boisés Classés (EBC) des communes avec les enjeux de conservation des landes* » consiste à étudier le zonage EBC proposé dans les PLU lors de leur révision et de ne pas classer certains secteurs d'habitats de landes (notamment les habitats de landes humides) ou les secteurs sur lesquels une gestion appropriée de ces habitats est garantie (comme dans les Espaces Naturels Sensibles propriété du CG56 ou du Conservatoire du Littoral).

➤ Le terme **rudéralisation** (titre de la fiche A.3-4) doit être défini dans la fiche.

Définition : l'adjectif « *rudéral* » dérive du latin *rudus, ruderis, décombres*. *Dégradation d'un milieu ou d'un sol sous l'influence humaine (par apport direct ou indirect d'azote surtout), favorable aux plantes rudérales : orties, ronces... et défavorable à la flore et à la faune originelles.*

➤ Fiche A.4-1 (améliorer l'état de conservation des herbiers de zostères) doit comporter une mention de la **création d'une aire de carénage** sur la Ria d'Étel

➤ Fiche A.4-2 (Veiller à la **non intervention sur les habitats marins en bon état de conservation**) vise principalement les bancs de sables des habitats codifiés 1140-4 (Banc de sable du Listrec et 1110-2 (barre d'Étel). La fiche propose une non intervention (notamment concernant des prélèvements de sable). Il est demandé de nuancer cette proposition.

Les professionnels de l'ostréiculture souhaitent pouvoir reprendre les prélèvements de sable dans l'embouchure de la Ria. En effet, à l'heure actuelle le sable utilisé pour le durcissement des parcs ostréicoles est importé de la Loire alors que des engraisements de la barre d'Étel et de certains bancs de sables de la Ria ont été constatés, sans qu'un lien ne soit été démontré.

Cette fiche va donc être revue.

La DREAL rappelle aussi l'obligation de production d'évaluation d'incidences.

➤ Fiches évoquant la **libre circulation du poisson** : la DDTM précise que des financements sont mobilisables dans le cadre de la Directive Cadre sur l'eau et non par le biais de contrat Natura2000.

➤ Concernant le **Panicaut vivipare** : l'espèce n'est pas présente sur le site, mais sur le site voisin de la réserve des 4 chemins à Belz (Site Natura2000 « Gavres Quiberon »). Des actions de restauration de milieux potentiellement favorables à cette espèce sont prévues dans le Docob, sur le site de Kerprovost/ le Bignac.

Un volet « maîtrise foncière » pour ces milieux à enjeu patrimonial fort sera ajouté dans la fiche B.3-1.

Quid de l'intégration de la réserve des 4 chemins dans le périmètre du site Natura2000 « Ria d'Étel » ? Si une cohérence écologique existe, les démarches administratives pour modifier les périmètres Natura2000 est particulièrement lourde.

➤ Remarques générales :

➤ La partie « Modalité de mise en œuvre » est à revoir, notamment en ce qui concerne les **maîtres d'ouvrage pressentis** pour les actions, c'est plus souvent le propriétaire ou le titulaire de droit sur la parcelle et non l'opérateur Natura2000

➤ Certaines propositions sont mal rédigées et peuvent être mal interprétées. C'est le cas des différents points portant sur les évaluations d'incidences, dans les fiches actions.

L'évaluation des incidences (introduite par la loi du 1er Aout 2008) concerne les documents de planification, les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagement, d'ouvrages ou d'installations, les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés.

Le porteur du projet devra démontrer que son projet est compatible avec les enjeux Natura2000, ou proposer des modifications permettant de le rendre compatible.

Le premier décret d'application (du 9/04/2010) concerne les documents et activités déjà soumis à un régime d'autorisation. A charge à chaque préfet de département de proposer une liste complémentaire pour les activités dépourvues de régime d'autorisation. Dans le Morbihan, un arrêté préfectoral devrait être pris rapidement..

Toutes ces remarques ainsi que celles formulées par certains partenaires par mail/courrier vont être intégrées au DOCOB.